

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



تاريخ مجيد وعهد جديد

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

**BILAN DES ACTIVITES  
ANNEE 2022**

## **SOMMAIRE**

- 1. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE URBAINE.**
- 2. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INDUSTRIELLE.**
- 3. OUED EL-HARRACH : LE SUIVI DU PROJET PLACE DESORMAIS EN PRIORITE PAR LE SECTEUR.**
- 4. EVALUATION DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES.**
- 5. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES.**
- 6. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**
- 7. PARTENARIAT ET SOCIETE CIVILE.**
- 8. EDUCATION ET SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE.**
- 9. RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES.**
- 10. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :**
- 11. PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE.**
- 12. L'INSPECTION, LE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL.**
- 13. REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES, AGREMENTS POUR LES BUREAUX D'ETUDES ET DOCUMENTATION.**
- 14. LA NUMERISATION.**
- 15. LA CELLULE D'ECOUTE.**

## **1. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE URBAINE :**

Afin de favoriser l'émergence de la politique du secteur de l'environnement en matière de gestion intégrée des déchets, notamment ménagers et assimilés, une feuille de route a été tracée sur la base du plan d'action 2022 du Ministère. La mise en œuvre de cette feuille de route a été soldée par:

### **a/Éradication des décharges sauvages :**

L'ensemble des centres d'enfouissements techniques arrivent à saturation, ce qui favorise l'émergence des décharges sauvages qui nuisent à la santé et à la qualité du cadre de vie des citoyens.

Dans le cadre de l'éradication des décharges sauvages et points noir au niveau national, notre secteur a enregistré ce qui suit durant l'année 2022 :

- Recensement de **1351** décharges sauvages (262 Décharges sauvages ont été réhabilitées) ;
- Recensement de **1710** Points noir dont 643 Points noir ont été éliminés ;
- Collecte et tri de **2 602 490** quantités de déchets ;
- Utilisation de **179 891** bacs de déchets pour la collecte des déchets ;
- Utilisation de **5588** moyens de transport pour la collecte des déchets ;
- Lancement de **23** Etudes pour l'éradication et la réhabilitation des décharges sauvages au niveau de 22 Wilayas.

### **b/ La gestion intégrée des déchets (AGID) pour la réalisation d'un centre de tri et une station de compostage au niveau des wilayas de Mascara, Mostaganem et de Sidi Bel Abbés :**

-Finalisation de la réalisation de 03 centres de Tri et des trois stations de compostage au niveau de Mostaganem, Sidi Bel Abbes et de Mascara et mise en service du Centre de Tri et de la station de compostage de Sidi Bel Abbes (inaugurés par monsieur le wali le 5 juillet 2022)

### **c / Harmonisation des codes relatifs aux activités économiques de la gestion des déchets :**

-Mise en œuvre des nouveaux codes pour les activités liées à la gestion des déchets :

-Mise en œuvre des nouveaux codes pour les activités liées à la gestion des déchets. Le nombre de code proposé est de **45** codes des différentes activités de gestion de tous types de déchet. L'objectif est d'organiser les codes des activités économiques des registres de commerce pour faciliter la classification et l'attribution de différentes activités liées à la gestion des déchets aux opérateurs économiques.

### **d/ Etude de caractérisation et quantification nationale des déchets ménagers et assimilés (DMA) :**

-Elaboration d'un rapport sur la quantification nationale des DMA et détermination de la production journalière des déchets, par commune et par wilaya.

### **e/ Mise à jour de la base de données sur la gestion des DMA :**

- Réalisation de 43 fiches signalétiques/ indicateurs sur la gestion des DMA pour 58 wilayas ;
- Détermination des indicateurs pour l'élaboration du rapport sur l'état de la gestion des DMA en Algérie.

#### **f/ Mise à jour de la base de données sur les opérateurs de valorisation des DMA :**

- Actualisation de la liste des opérateurs économiques travaillant dans le domaine de la récupération et le recyclage des déchets non dangereux. **300** opérateurs ont été enregistrés au niveau de l'Agence Nationale des Déchets (AND).
- Réalisation d'un rapport sur l'état de la base de données des récupérateurs/recycleurs : plus de **50** indicateurs ont été renseignés :
  - Nombre des opérateurs par commune / Wilayas et à l'échelle nationale ;
  - Répartition spatiale/commune/wilayas et nationale ;
  - Quantité valorisée ;
  - Bourse des prix ;
  - Autres.

Le rapport présente un état réel sur le développement et l'évolution des activités liés à la récupération et le recyclage des déchets et regroupe ainsi que les statistiques des différents indicateurs sur les opérateurs économiques dans la gestion des déchets à l'échelle nationale par types, catégorie et activité.

#### **g/Projet de transport des déchets par rail pour la wilaya d'Alger :**

- Le cahier des charges portant « *étude de faisabilité technico-économique pour l'intégration du mode de transport des déchets par rail* » est en cours d'examen par la commission des marchés.

#### **h/ Projet relatif à la réalisation de l'unité de valorisation énergétique des déchets au niveau de Hamici (Alger)**

D'un montant de 30 milliards de DA, ce projet se trouve actuellement gelé. Une demande de dégel a été adressée au Ministère des Finances en date du 15 Mai 2022, suite à quoi, il nous a été demandé de leur transmettre l'état d'avancement de la levée des contraintes notamment celles liées à la libération par la ville nouvelle de sidi Abdellah des 20 ha nécessaires pour ce projet. A cet effet, une réunion a eu lieu en date du 06 novembre 2022 au niveau de la VNNSA, pour la régularisation du foncier et durant laquelle un accord de principe a été donné pour libérer les 20 ha.

#### **i/ Réhabilitation de la décharge de Oued Smar**

après plusieurs années menées dans la réalisation des travaux de réhabilitation, les ouvrages et équipement réalisés dans le cadre de ce grand projet d'envergure de réhabilitation de la décharge de Oued Smar, ont été transférés officiellement aux services de la wilaya d'Alger le **18 Janvier 2022**.

#### **j/ Organisation de filières de valorisation des déchets ménagers**

- Accompagnement technique des opérateurs (privés ou publics) pour le développement du compostage;
- Accompagnement des opérateurs de la filière du PET pour la création d'un cluster.

#### **k/. Fourniture, pose et mise en service de 33 unités de traitement de lixiviat pour les CET d'une capacité de 80m<sup>3</sup>/jour chacune pour les 33 wilayas :**

Notre département ministériel a lancé dans le cadre du fonds national de l'environnement et du littoral une opération à hauteur de **7 000 000 000 DA** portant réalisation au niveau de **33 CET de 33 stations de traitement de lixiviat** issus des déchets ménagers et assimilés.

- **24** Stations ont été mis en service (Ain Defla, Tiaret, Tissemsilt, Mascara, Saida, Relizane, Boumerdes, BBA, Bouira, Jijel, Mila, Constantine, Sétif, Batna, Msila, Khenchla, Annaba, Guelma, Skikda, Ain Timouchent, Tlemcen, Sidi bel Abbes, Bejaïa et Tizi Ouzou).

- **03** stations en phase de préparation : (Oum El Bouaghi, Souk Ahras et Tebessa).

- **06** stations : lancement d'un appel d'offre : (Chlef, Mostaganem, Tipaza, Blida, Médéa et Djelfa).

**Il est à noter que le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables a lancé cette année, l'opération de transfert de ces stations aux services des wilayas.**

### **I/ Nuisances Sonores et Visuelles, de la Qualité de l'Air et des Déplacements Propres :**

Lancement d'une Etude portant « acquisition d'équipement réseau de surveillance en continu de la qualité de l'air en milieu urbain ».

- Lancement du projet portant conception d'un réseau national de surveillance en continu de la qualité de l'air.

## **2. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INDUSTRIELLE :**

En matière de politique environnementale industrielle, l'année 2022 a vu la concrétisation de certaines actions dont :

### **a/ Relance de l'élimination du passif environnemental des déchets spéciaux dangereux**

- Décontamination et traitement des déchets d'amiante des sites de Meftah (Blida), Bordj Bou Arreridj, Zahana (Mascara), Gué de Constantine (Alger) : Après dégel de l'opération auprès du Ministère des Finances (en février 2022) le projet vient d'être relancé en appel d'offres (après plusieurs infructuosités).

- **Elimination des stocks de pesticides périmés, passé de 2660 à 6 millions de tonnes** : Après plusieurs réunions intersectorielles (MICLAT, MADR), l'appel d'offre a été lancé en décembre 2022 (réception des offres en cours).

### **b/ Actualisation de l'inventaire des PCB dans le cadre des procédures d'élimination écologiquement rationnelle (financement du fonds pour l'environnement mondial)**

L'année 2022 a été consacrée pour ce projet à mener l'actualisation avec le secteur industriel de l'inventaire des quantités à éliminer et qui s'élèvent à 450 tonnes et l'organisation d'actions de formations dans le domaine.

### **c/Actualisation et mise en œuvre du Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES)**

Dans ce cadre on note la réalisation d'une Banque des données sur les générateurs, détenteurs et les installations de traitement des Déchets spéciaux et spéciaux dangereux (DS/DSD) avec enquête sur terrain.

**d/Etablissements classés pour la protection de l'environnement** : Afin d'assurer le suivi des Etablissements classés en vue de leur permettre de respecter les normes de l'environnement, notre secteur a procédé à l'actualisation du Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006. Dans ce cadre plusieurs actions ont été réalisées :

- Actualisation du fichier national des établissements classés ;

- Actualisation du fichier national des établissements classés déversant des rejets liquides industriels ;

- Suivi de l'opération de régularisation des établissements classés existants non autorisés et/ou non. Dans ce sens, un rapport d'évaluation est en cours de préparation pour les services du premier ministre.

**e/ Opérations de dépollution des établissements classés ou opérations liées aux déchets spéciaux et spéciaux dangereux :**

- Suivi du complexe FERTIAL (dans un cadre de commission nationale intersectorielle) ;
- Accompagnement de l'Ex SNVI pour la gestion de leurs déchets spéciaux dangereux ;
- Accompagnement de la Banque d'Algérie pour la dépollution du site devant abriter le Projet du Pôle fiduciaire de la Banque d'Algérie
- Accompagnement dans l'opération d'assainissement du site aéroportuaire des déchets dangereux en souffrance dans les magasins sous douane d'air Algérie Cargo (entreposés actuellement au niveau de l'entrepôt du parc à feu de la Rail Logistique Rouiba dans le cadre de la commission nationale d'élimination des produits chimiques et explosifs.
- Accompagnement de l'Ex ENIPEC pour l'élimination de leurs déchets spéciaux dangereux.
- Accompagnement de l'ENIEM pour l'assainissement de leur stock de boues.
- Accompagnement de SEAL pour l'assainissement de leur stock de boues

**f/ Organisation des filières de valorisation des déchets spéciaux et spéciaux dangereux et promotion de l'économie circulaire :** batteries usagées, pneus usagés, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets ferreux et non ferreux (en cours).

- Développement de la filière de récupération des médicaments périmés produits par les ménages.

**g/ Accompagnement des opérateurs pour l'encadrement des activités relevant de la gestion des déchets spéciaux et spéciaux dangereux**

- Délivrance de 70 agréments de collecte des déchets spéciaux ;
- Délivrance de 94 autorisations de transport des déchets spéciaux ;
- Délivrance de 08 habilitations d'exportation des déchets spéciaux dangereux ;
- Délivrance de 06 autorisations d'exportation des déchets spéciaux dangereux.

**3. OUED EL-HARRACH : LE SUIVI DU PROJET PLACE DESORMAIS EN PRIORITE PAR LE SECTEUR :**

Dans la cadre du suivi du projet d'aménagement et de dépollution de l'Oued El Harrach et de l'état d'avancement des travaux, et compte tenu de l'instruction du Premier Ministre portant sur l'accélération de la cadence des travaux pour la finalisation du projet au plus tard le 31 décembre 2022, et faisant suite aux recommandations issues de la réunion du 20 novembre 2022 du comité intersectoriel installé à cet effet, au siège du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, un état d'avancement des travaux de ce projet sont présentés ci-dessous :

## I/ AMENAGEMENT DE L'OUED EL HARRACH

### ETAT D'AVANCEMENT :

#### **1. Travaux d'aménagement hydrauliques :**

- Travaux d'élargissement et d'aménagement des talus achevés,
- Travaux de protection des talus en enrochements et blocs végétalisables achevés,
- Travaux d'engazonnement et d'ensemencement des talus en voie d'achèvement,
- Travaux de dragage de l'oued en cours,

Les travaux d'aménagement hydraulique au niveau du tronçon 1-3 (centre-ville d'El Harrach) sont en cours avec un taux d'avancement estimé à 70%

#### **2. Travaux d'aménagement paysagers :**

- Pistes cyclables (éclairage public en voie d'achèvement,
- Espace de détente Smar Parc en voie d'achèvement,
- Espace de détente Adda Parc en voie d'achèvement,
- Ponts et passerelles piétonnes achevés,
- Jardins filtrants en voie d'achèvement,
- Aménagement paysagers au niveau de la rocade Sud y compris stade de football et jardin Coréen en cours.

#### **3. Travaux Divers :**

- Réalisation d'un mur de soutènement sur la rive droite entre le pont blanc et la passerelle SNTF en voie d'achèvement (réalisation du dernier bloc)
- Station de pompage pour le soutien du débit d'étiage : achevée (Essais et mise en service en cours),
- Système d'alerte contre les inondations et de contrôle de la qualité de l'eau achevé,
- Ouvrage de dissipation et une digue de tranquillisation et anti charriage en voie d'achèvement,
- Travaux de protection des ouvrages routiers et autoroutiers en cours.

TAUX D'AVANCEMENT : 96%

#### **4. Sites et infrastructures livrés :**

Sites livrés	Date de réception	Gestionnaire
Rive gauche de l'embouchure (Musée de l'eau, espace vert...)	Juin 2014	Office des Parcs des sports & Loisirs d'Alger (EPIC OPLA)
Rive droite de l'embouchure (03 piscines, espace de détente...)	Juin 2015	Office des Parcs des sports & Loisirs d'Alger (EPIC OPLA)
Espace récréatif de la prise d'eau (terrain de sports, théâtre en plein air)	Mars 2016	Office des Parcs des sports & Loisirs d'Alger (EPIC OPLA)
Ben Talha (Aménagements hydraulique, paysager, stades, parking..)	Novembre 2016	DJS/ OPLA/EDEVAL
Espace de détente à proximité RN5	Novembre 2019	EDEVAL
Système d'alerte contre les inondations et de contrôle de la qualité de l'eau	Août 2019 Passation en cours avec l'organisme gestionnaire	/

**NB :** les sites achevés sont gérés par l'Office des Parcs des Sports & Loisirs d'Alger (EPIC OPLA)

- En ce qui concerne les sites restants, la gestion sera confiée à l'OPLA, ou il sera procédé à la création d'un établissement public de gestion.

## **5. Travaux de nettoyage et entretien**

En prévision de la livraison des tronçons achevés ainsi que les aires d'aménagement paysagers, une importante opération de nettoyage a été lancée sur l'ensemble du territoire du projet.

## **6. Nettoyage du lit mineur :**

Cette opération consiste à la récupération de la section hydraulique impactée par le transport solide aggravé par l'étranglement de certains tronçons (interférence avec d'autres projets).

## **II/ NAVIGABILITE DE L'OUED :**

La navigabilité de l'Oued El Harrach est assurée sur 6 Km de l'embouchure jusqu'au pont de la rocade sud avec un tirant d'eau qui varie entre 3m et 1,6 m.

### **Zone non navigable :**

Ce tronçon s'étend sur 11,8 km (5,32 km DAEWOO et 6,48 km COSIDER) dont les travaux s'effectuent mécaniquement en moyen des pelles à bras courts par accès direct à l'intérieur du lit mineur.

Le nettoyage relatif à ce tronçon a été achevé à 100%

**Zone navigable :** Contrairement à la partie non navigable (qui s'étend sur 3,84 km), le nettoyage et l'entretien de cette partie nécessite la mise place d'un cavalier pour permettre aux engins (pelles à bras long) d'accéder à l'intérieur de l'oued pour effectuer ce travail.

### **Contraintes :**

Le passage du pipe de Ø 06" de transport de GPL au niveau traversant l'Oued au niveau du point PK 3.56 réduisant ainsi, le tirant d'eau de 1.6 m à 0,71m, d'où la nécessité de dévier ce pipe (en cours de réflexion au niveau du Ministère de l'Energie). Il est à noter que la prise en charge de ce pipe n'a pas été prévue initialement dans le cadre de la déviation des 6 pipes de transport des hydrocarbures car il ne gênait pas l'aménagement hydraulique de l'Oued.

A ce titre, plusieurs correspondances ont été transmises au ministère de l'Energie et des Mines dont celui du 4 décembre 2022 l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour l'enlèvement de cet obstacle empêchant la navigation au niveau du l'Oued.

## **III/ DEPOLLUTION :**

Au titre de la dépollution de l'Oued El Harrach il a été tracé :

- un programme de mise à niveau des unités industrielles ;
- un programme d'inspection.



## Le programme de mise à niveau des unités industrielles

Il est à rappeler que cette partie a fait l'objet des discussions au cours de la réunion tenue le 20 novembre 2022 qui a fait ressortir un total de 72 unités industrielles (chimiques, énergétiques, agroalimentaires...) dont 30 appartiennent au secteur Etatique et 42 au secteur privé (établissements confondus, possédant ou non des systèmes de prétraitement).

	ENTREPRISES	ZI OUED SMAR	ZI EL HARRACH	TOTAL
ETATIQUE	CHIMIQUE	6	1	7
	ENERGETIQUE	3	2	5
	AGROALIMENTAIRE	/	/	/
	BTPH	5	4	9
	SERVICES	8	1	9
S/TOTAL 1		22	8	30
PRIVE	CHIMIQUE	21	/	21
	ENERGETIQUE	/	/	/
	AGROALIMENTAIRE	3	2	5
	BTPH	5	2	7
	SERVICES	8	1	9
S/TOTAL 2		37	5	42
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59</b>	<b>13</b>	<b>72</b>

**Tableau n°01 : liste des établissements classés situés au niveau des deux zones industrielles El Harrach et oud Smar (Source Divindus)**

Aussi et vu l'importance des unités industrielles ne présentant pas de système de prétraitement, il a été demandé aux secteurs de prendre en charge les unités industrielles sous leurs tutelles.

De ce fait, les listes des unités industrielles ont été remises, séance tenante, aux représentants de chaque secteur, leur demandant de les mettre à niveau et/ou de les doter de systèmes de prétraitement pour les rejets générés. Un délai d'une semaine a été donné pour chaque secteur pour élaborer une feuille de route avec un échéancier définissant les dispositions et mesures préconisées pour la prise en charge des rejets générés tout en précisant les échéanciers pour leur concrétisation.

Dépassé ce délai, des correspondances ont été envoyées par notre département ministériel en date du 04 décembre 2022 aux différents acteurs sus-mentionnés, sollicitant leurs contributions respectives afin d'assurer le suivi de toutes les réalisations et les systèmes de traitement des milieux récepteurs liquides industrielles des établissements classés situées à proximité de Oued El Harrach.

En réponse à ces correspondances, des mesures ont été prise en charge par chaque secteur à savoir : le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (Parc Apc/Oued

Smar), le Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Energie et des Mines, le Ministère de la Poste et des Télécommunications, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et la Direction Générale de Naftal :

### **Le programme d'inspection.**

Réalisé par les services déconcentrés du Ministère de l'environnement et la Commission de wilaya de contrôle des établissements classés, le programme d'inspection des unités industrielles de l'Oued El Harrach a connu un taux d'avancement appréciable dont les résultats sont :

- ❖ Nombre d'établissements classés inspectés: 84
- ❖ Nombre d'établissements classés qui n'ont pas fait objet de mesures réglementaires à leurs rencontres: 06
- ❖ Nombre d'établissements classés trouvés à l'arrêt lors des inspections: 11
- ❖ Nombre d'établissements classés appartenant au secteur militaire: 01
- ❖ Nombre de 1ères mises en demeure: 54
- ❖ Nombre de 2èmes mises en demeure: 14
- ❖ Nombre de fermetures provisoires : 04
- ❖ Nombre de Réouvertures: 02

### **Contraintes**

Il est à signaler que la problématique de la dépollution de l'Oued El Harrach connaît des contraintes qui persistent toujours et nécessitant une prise en charge rapide. Il s'agit de :

- La prise en charge au niveau de la wilaya de Blida des eaux usées des communes situées à l'amont Bougara, Larbaa, Meftah et Ouled Slama, et qui génèrent un débit important de rejet, dont les trois quart (3/4) se déversent dans l'Oued Djamaa affluent Principal de l'oued El Harrach ;
- L'octroi des financements nécessaires pour la réalisation des équipements hydrauliques y compris les travaux d'extension de la capacité de la STEP de BARAKI (12 milliards de Dinars) et la station d'épuration au niveau de Laabaziz pour les Communes de Bougara et Larbaa et ses collecteurs, prévue par le Schéma Directeur d'Assainissement de la wilaya de Blida (5 milliards de Dinars) ;
- L'éradication des deux (02) décharges (Bougara et Larabaa) au niveau du lit d'Oued Djamaa.

### **IV/ L'ENTITE DE GESTION « EPIC DE WILAYA »**

Depuis la tenue de la réunion au niveau du Ministère des Finances le 07 novembre 2022, en présence des représentants du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et de la Wilaya d'Alger, pour discuter de l'incidence financière de l'EPIC et en particulier de la subvention de démarrage pour les trois premières années, il est à noter que les services de la wilaya d'Alger ont transmis au ministère des finances les éventuelles recettes de cet établissement pour pouvoir assurer son autonomie de gestion et le Business Plan et sont toujours en attente de l'accord pour l'attribution de la subvention pour assurer le démarrage de l'EPIC dans les meilleurs délais pour la préservation et la pérennité des aménagements réalisés dans le cadre du projet.

**NB :** Il est à noter que dans le cadre d'un renforcement de l'aspect environnemental au niveau de l'oued El Harrach, Madame la Ministre de l'environnement et des Energies Renouvelables a proposé au Wali d'Alger, la création et l'aménagement d'un carré vert à proximité de la Mosquée d'Alger et

qui fera l'objet d'opérations de plantations d'arbres par des personnalités nationales et étrangères lors de visites et d'activités officielles. Les travaux d'aménagement de ce carré sont en cours.

#### **4. EVALUATION DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES :**

##### **a/ Evaluation des études d'impact sur l'environnement :**

Le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables courant de l'année 2022, a reçu **673** dossiers pour examen portant sur les études environnementales, où **657** dossiers ont fait l'objet de traitement.

Parmi les **657** dossiers traités, il a été établi les actes administratifs suivants :

- **400** décisions d'approbation ;
- **202** rapports d'examen ;
- **34** décisions de rejet ;
- **21** décisions ont été retournées aux Directions de l'Environnement de Wilaya pour la prise en charge localement en raison du régime d'autorisation qui les soumettent à la procédure de notice d'impact.

-Les wilayas d'Oran et de Mostaganem ont obtenu le taux le plus élevé de délivrance de décision d'approbation avec **20** décisions chacune, suivi en deuxième position des wilayas de Msila et de Constantine avec **16** décisions d'approbation et en troisième position les wilayas de Boumerdès et d'Alger avec **16** décisions d'approbation.

- Dans le cadre des travaux de la commission de consultation des études d'impacts sur l'environnement et de danger relatives aux activités d'hydrocarbures, et conformément aux dispositions des articles 28 et 29 du décret exécutif n° 21-319, notre secteur a examiné **25** études d'impact, transmises par l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures.

##### **b/ Evaluation des Etudes de Danger et des Audits Environnementaux :**

**54** réunions ont été enregistrées par la Commission des Etudes de danger durant l'année 2022, **97** projets ont été examinés, sanctionnés par des actes administratifs suivants :

- **75** demandes de compléments (rapports d'examen) ;
- **11** conformités ;
- **18** décisions d'approbation des études de dangers ;
- **21** rejets (projets n'ayant pas fait l'objet de réponses dans les délais réglementaires ou soumis à l'autorisation du Wali ou du P/APC).

##### **c/ Etudes d'impacts sur l'Environnement et de Danger, relatifs aux activités d'hydrocarbures :**

Dans le cadre des travaux de la commission de consultation des études d'impacts sur l'environnement et de danger, relatifs aux activités d'hydrocarbures et conformément aux dispositions des articles 28 et 29 du décret exécutif n° 21-319, la commission a examiné **31** dossiers :

- 22** Avis favorables portant sur les Etudes de danger ;
- 05** Avis défavorables ;
- 04** Etudes non conformes.

##### **d/ Autorisations de Construction des ouvrage de Transport par canalisation des produits pétroliers :**

Dans le cadre de l'application de l'article 4 du décret exécutif n° 21-234 du 26 Mai 2021, définissant les procédures d'obtention des autorisations de construction des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers, dix (10) dossiers d'étude d'impact ont été examinés par les membres de la commission pour lesquels des accords favorables ont été accordés .

**e/ Régularisation au niveau ministériel :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 44 bis du décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 modifié et complété relative à la régularisation des établissements classés en exploitation sans autorisation, le ministère a eu à examiner les dossiers transmis à notre département pour le régime d'autorisation ministériel. Parmi les 12 Etudes reçus, 08 ont été rejetées.

**f/ Examen des dossiers de demande de l'autorisation de construction des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers :**

En application des dispositions du décret exécutif n° 21-234 du 26 mai 2021 définissant les procédures d'obtention des autorisations de construction des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers, 10 dossiers de demande d'autorisation, transmis par l'Autorité de Régulation des Hydrocarbures ont été examinés.

**g/ Participation au comité intersectoriel chargé du suivi et de la coordination des programmes de prévision des risques industriels des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers (CISPROT) :**

Dix (10) réunions du comité ont été organisées par le Ministère de l'Energie et des Mines, dans le but d'identifier, de classer et d'établir la cartographie des ouvrages de transport par canalisation des produits pétroliers présentant des risques industriels majeurs. Les travaux de ce comité sont toujours en cours.

**h/ Projets nécessitant des investigations importantes pour leurs examens :**

**\* Projet de réalisation de la mine de Zinc de Tala Hamza et Oued Amizour (Bejaïa) :**

L'examen des études environnementales du projet de réalisation de la mine de zinc de Tala Hamza a suscité beaucoup d'investigations en temps et en mobilisation du personnel. En effet 15 réunions ont été organisées par notre Ministère au profit de :

- (04) réunions effectuées avec les représentants de : ENOF- BET- Western Mediterranean Zinc.
- (06) réunions de la commission interministérielle pour l'examen de l'étude de danger.
- (05) rapports d'examen (Etude d'impact sur l'environnement et étude de danger) ont été réalisés.

**i/ Suivi de la procédure de régularisation au niveau local :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 44 bis du décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006 modifié et complété, relatif à la régularisation des établissements classés en exploitation sans autorisation d'exploitation, il a été enregistrés 884 dossiers introduits de 37 wilayas concernées, 18 audits et 17 Etudes de danger ont été approuvés. 18 autorisations ont été établies.

**j/- Recouvrement de la taxe pour les autorisations d'exploitation :**

Le montant enregistré par notre secteur sur le recouvrement de 10 taxes pour l'année 2022 est de 210 000 DA.

## **k/ Elaboration d'un Guide relatif à la nomenclature des procédures d'octroi de l'autorisation d'exploitation pour les établissements classés liés aux grands projets d'investissement :**

Pour assister l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI) dans la mise en œuvre des procédures réglementaires relatives à l'octroi des autorisations d'exploitation, il a été mis à la disposition de cette agence, un guide qui retrace la nomenclature des procédures d'octroi de l'autorisation d'exploitation pour les établissements classés liés aux grands projets d'investissement.

## **5. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES ECOSYSTEMES :**

### **a/ Espaces verts :**

En Algérie, la superficie consacrée actuellement aux espaces verts, reste relativement faible et ne représente que 4,01 m<sup>2</sup> par habitant alors que les normes internationales sont de 10 m<sup>2</sup> par habitant (Le recensement des espaces verts en 2021 établi a fait ressortir un ratio de 4,01 m<sup>2</sup>/hab. pour une population estimée à 43 424 000 habitants).

Aussi, l'année 2022 a connu l'adoption au niveau de la réunion du gouvernement, du conseil des ministres et des deux chambres du modificatif de la loi n°07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts. Il est à rappeler que le modificatif avait pour objet la création de la commission de wilaya de classement des espaces verts.

Notre département Ministériel, a élaboré en collaboration avec les services des domaines un modèle de convention et de cahier des charges pour la gestion des espaces verts initiés par le secteur au niveau des wilayas.

Par ailleurs et dans le cadre du fonds national de l'environnement et du littoral, les procédures pour plusieurs études de développement et de réhabilitation des espaces verts ont été lancées. Il s'agit de :

- Etude, suivi et développement des espaces verts au niveau de la commune de Khenchela, W. de Khenchela ;
- Etude, suivi, réhabilitation et réorientation du jardin Emir ABDELKADER, W. de Mostaganem ;
- Réhabilitation et équipement du jardin KERAD RACHID, commune de Tizi-Ouzou, W. de Tizi-Ouzou ;

### **b/ Bases de données floristiques et faunistiques**

Le bilan réalisé à travers le Centre National de Développement des Ressources Biologiques (CNDRB) en matière de centralisation des taxons, a atteint, au mois de Décembre 2022, 25 330 taxons identifiés (dont 8077 pour la Flore).

Ce recensement a abouti à la réalisation d'une liste exhaustive composée de 211 taxons ligneux dont 202 espèces et 60 sous espèces parmi les 1200 espèces végétales du tous le secteur de l'Atlas saharien toutes catégories confondues.

### **c/ Reboisement :**

Notre secteur a participé à des opérations de Plantations à travers :

- **300** plants de pistachier de l'Atlas (*Pistacia atlantica*), plantés au niveau du centre d'élevage de gazelle à Brézina (El Bayadh) et du Centre paramédical (El Bayadh).

- **140** plants plantés au sein de l'Annexe du CNDRB d'El Bayadh (**100** pistachiers de l'Atlas, **15** arganiers et **25** plants d'oliviers de bohème et de pistachiers de l'Atlas).

#### **d/ Gestion du littoral :**

- Finalisation de l'actualisation et du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la gestion intégrée des zones côtières SN GIZC 2020-2030. Le dossier a été transmis aux services du premier ministre pour son éventuelle programmation en réunion de gouvernement.

- Validation des plans d'aménagements côtiers (PAC) de Béjaia et Chlef.

- Lancement du classement de plusieurs sites en aires marines protégées (mont de l'Edough partie Annaba et partie Skikda, massif de Collo et l'île Rachgoun).

- Classement en réserve naturelle marine de l'île Rachgoun (Ain T2mouchent) par arrêté du wali.

- Lancement du projet portant détermination de l'état de la salubrité du littoral marin de certaine Wilaya côtières d'Algérie (Est, Centre et Ouest).

- Elaboration du rapport sur l'état des oueds au niveau des 58 wilayas et sa transmission aux services du premier ministre.

- Suivi de la mise en œuvre des 3 programmes de surveillance intégrée du bon état écologique de la mer méditerranée répondant aux objectifs écologiques « contaminants », « eutrophisation » et « déchets marins », « biodiversité » et « espèces non indigènes marines », la côte et à l'hydrographie. Ces programmes sont inscrits dans le cadre de la convention de Barcelone Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. et ses protocoles (décret n° 80-14 du 26 janvier 1980 portant adhésion de l'Algérie à la convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, faite à Barcelone le 16 février 1976). Quatre projets de Mémoires d'Accord sont en voie de signature dont deux sont en partenariat avec le Centre d'Activités Régionales des Aires Spécialement Protégées « SPA/RAC » et les deux autres avec le MEDPOL.

#### **e/ Préservation et Valorisation des Ecosystèmes Montagneux, Steppiques, Désertiques et Oasiens :**

- Lancement des procédures pour l'élaboration d'une étude de développement d'un écosystème oasien pilote dans le cadre de la préservation de la biodiversité saharienne. L'objectif de cette étude est la création des oasis artificielles et des centres de vie répondants aux différents critères de développement durable dans le contexte du changement climatique.

Il sera identifié dans l'étude :

- \* Le site et la superficie d'intervention ;
- \* Le lieu de Plantation de palmiers adultes ;
- \* L'installation du système d'irrigation de goutte à goutte ;
- \* L'implantation des sources d'énergie propre et renouvelable ;
- \* La généralisation de l'exploitation de l'énergie solaire dans les stations de pompage pour l'irrigation de l'oasis
- \* L'implantation de village.

- Adoption par le fonds pour l'environnement mondial (FEM) du projet ; « Gestion intégrée des forêts et de la Biodiversité pour un développement durable dans le massif montagneux des Bibans » pour un montant de 3 297 260 USD : L'objectif du projet est de conserver et d'utiliser durablement la

biodiversité, les écosystèmes terrestres et forestiers, ainsi que d'améliorer la productivité des terres dans le massif montagneux des Bibans (wilayas de Bordj Bou Arréridj et Bejaïa) à travers la promotion de l'intégration de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des terres dans la planification et la mise en œuvre du développement.

Les parties prenantes locales qui sont : les communes de Théniet Enasr et Ighil Ali seront dotées des outils et de la capacité de générer des revenus et d'améliorer leurs conditions socio-économiques grâce à la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts, la restauration du fonctionnement des écosystèmes et l'augmentation de la productivité des terres.

- Suivi du projet de reconversion de la dette Italienne en matière de préservation des espaces et gestion des déchets pour les wilayas de Msila, Tissemsilt et Saida

## **6. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.**

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, notre département ministériel œuvre en collaboration avec les secteurs concernés pour répondre aux engagements de l'Algérie dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris et ce à travers les réalisations des projets suivants :

### **a/ Elaboration de la 3<sup>ème</sup> Communication Nationale et du Premier Rapport Biennal de l'Algérie :**

Les actions réalisées dans ce cadre sont :

- Elaboration du Rapport National d'Inventaire des émissions des gaz à effet de serre pour la série temporelle allant de 1990 à 2020.

- Elaboration d'un rapport sur la vulnérabilité et l'adaptation de l'Algérie face aux impacts négatifs des Changements Climatiques.

- Elaboration d'un Rapport sur la politique de l'atténuation de l'Algérie en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

- Elaboration d'un Rapport sur les circonstances nationales

### **b/ Actualisation du Rapport Biennal qui vient en prolongement de la seconde communication nationale (SCN) élaborée en 2010 et de la préparation de la troisième communication nationale (TCN) de l'Algérie.**

Dans ce sens, il a été réalisé ce qui suit :

- Elaboration d'un rapport de synthèse sur les politiques de l'Atténuation ;

- Elaboration du rapport sur les circonstances nationales et le bilan de l'aide reçue depuis la 2<sup>ème</sup> communication nationale et identification des besoins financiers, technologiques et de renforcement de capacités.

- Organisation de **07** ateliers sur l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec les secteurs de l'Energie, des Forêts, des Transports, de l'Industrie, et de l'Agriculture.

- Organisation de **10** ateliers sur l'atténuation avec les secteurs de l'Energie, des Forêts, des Transports, de l'Industrie et de l'Intérieur et des collectivités locales.

- Organisation de **12** ateliers sur la vulnérabilité et l'adaptation avec les secteurs clés : le secteur des ressources en eau, le secteur des Forêts et Agriculture et le secteur de la Santé.

**c/ Elaboration d'un rapport de Synthèse Présentant les données et les informations pertinentes disponibles en termes d'adaptation au changement climatique en Algérie pour le secteur des forêts et les perspectives d'intégration.**

**d/ Elaboration d'une matrice de renforcement des capacités du personnel des institutions du secteur des forêts en Algérie pour la planification et l'intégration de l'adaptation au changement climatique.**

**e/ Elaboration du rapport d'analyse de l'existant et de préfiguration du futur concept de Suivi et Evaluation des mesures d'Adaptation au Changement Climatique.**

**f/ Elaboration d'un Draft Manuel présentant la démarche méthodologique pour opérationnaliser le concept de suivi des résultats des actions d'adaptation au changement climatique pour le secteur des forêts en considérant l'approche genre.**

**g/ Elaboration du plan national d'adaptation aux changements climatiques** : Dans le cadre de la mise en place de ce plan, le ministère a procédé à la transmission de la note conceptuelle dudit Plan au « Fonds Vert pour le Climat (FVC) ». Notre Ministère est en attente du Financement FVC pour le démarrage du projet.

**h/ Elaboration des Plans Locaux d'Adaptation au Changement Climatique pour les wilayas de (El-Bayadh, M'Sila et Sidi Bel ABBES) financés dans le cadre du FNEL.** Dans ce cadre, il a été réalisé ce qui suit :

- Constitution des comités climat locaux aux niveaux des trois wilayas.
- Renforcement des capacités sur la thématique changement climatique des acteurs locaux aux niveaux des trois wilayas.
- Elaboration et validation des TDR pour la réalisation des plans locaux d'adaptation au changement climatique pour les trois wilayas.

## **7. PARTENARIAT ET SOCIETE CIVILE :**

Notre département ministériel poursuit ses efforts à travers l'instauration d'une vision commune et participative, en impliquant le maximum d'acteurs, notamment la société civile, désormais partenaire pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie du citoyen.

### **I. Partenariat :**

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre notre Ministère et les différents partenaires, plusieurs actions ont été réalisées durant l'année 2022, et ce pour un meilleur partages d'informations, de connaissances et de sensibilisation, pour la mise en œuvre de projets de l'environnement.

A cet effet, Plusieurs actions et activités ont été réalisées pour le renforcement du partenariat :

#### **a/ Elaboration de Conventions de Partenariat :**

Une vingtaine de conventions ont fait l'objet de signature avec des Universités, Agences, Ministères, Etablissements publics Sous-tutelle, et associations.

L'année 2022 a vu la signature de conventions de partenariat entre le secteur de l'environnement et les Scouts Musulmans Algériens.

Aussi, les organismes sous tutelle du Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables ont signé des conventions avec :



- \* L'Université Ziane Achour W. Djelfa pour le centre national de développement des ressources biologiques et 14 universités pour l'agence nationale des déchets,
- \* L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat (ANADE),
- \* Le Club Blue Planet.
- \* L'Association TODDAY,
- \* L'Association Marenostrom.
- \* L'Association nationale des bénévoles.
- \* L'Union Nationale des Femmes Algériennes ;
- \* L'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique « ANVREDET».
- \* le Croissant Rouge Algérien.
- \* Le Commissariat aux Energies Renouvelables et à l'Efficacité Energétique (CEREFÉ).
- \* Lafarge.

#### **b/ Mise en œuvre des Conventions :**

**- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville :** Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie au niveau des Cités urbaines et des villes nouvelles :

\* Elaboration et validation le 30 janvier 2022 en conseil des ministres de la feuille de route établie avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sur l'amélioration du cadre de vie du citoyen au niveau des cités et des villes nouvelles. Cette feuille de route est basée sur les principes du respect des règles du développement durable dans les zones urbaines avec une veille sur la protection et le développement des espaces verts, outre son rôle de gestion des déchets ménagers et l'élaboration d'une charte de la citoyenneté environnementale.

Il s'agira pour un début de lancer des projets pilotes sur quatre sites représentant le Nord, l'Est, l'Ouest et le Sud. Il s'agira également d'instaurer de nouvelles méthodes pour la gestion de nos cités et de sensibiliser pour éviter la dégradation de nos cités.

\* Elaboration de l'approche terrain relative à la mise en œuvre de la feuille de route portant amélioration du cadre de vie au niveau des cités urbaines et des villes nouvelles au sein de six (06) sites pilotes choisis.

**- Ministère de la Formation, et de l'enseignement professionnels :** Dans le cadre de la promotion de la formation et l'enseignement professionnels des métiers liés à l'environnement, il a été réalisé ce qui suit :

-Elaboration du rapport de mise en œuvre pour l'année 2022.

- Consolidation des réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre des conventions spécifiques entre les DEW et DFEPW ;

**c/ Préparation d'un rapport conjoint avec le Ministère de la Santé relatif au suivi de la stratégie arabe en matière de santé-environnement (2017-2035)** présenté lors de la participation de notre secteur à la 3ème réunion conjointe des experts « santé et environnement » tenue au Caire du 6 au 7 décembre 2022.

## **2. Société civile**

### **Elaboration d'un fichier national des associations activant dans le domaine de l'Environnement :**

- Actualisation du fichier national des associations activant dans le domaine de l'environnement pour l'année 2022 ;
- Mise à niveau en cours, de la plateforme numérique des associations activant dans le domaine de l'environnement ;
- Elaboration avec les directions de l'environnement des Wilayas d'un programme d'action annuel avec les associations activant dans le domaine de l'environnement.

## **8. EDUCATION ET SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE**

### **a/ Renforcement de l'Education à l'Environnement et au développement durable en milieu scolaire :**

Dans le cadre de la Convention signée entre notre département ministériel et le Ministère de l'Education Nationale, les actions suivantes ont été enregistrées :

- Installation de la commission intersectorielle ;
- Actualisation du recensement des Clubs de l'Environnement Scolaires ;
- Recensement des équipements des Clubs de l'Environnement Scolaires ;
- Elaboration du programme d'activités annuel et sa mise en œuvre ;
- Equipement des clubs de l'Environnement ;
- Révision du contenu de la convention de partenariat avec le ministère de l'éducation nationale.

### **b/ Mise en œuvre du programme de sensibilisation dans le domaine de la préservation et de la protection de l'environnement:** Les actions suivantes ont été organisées par notre secteur :

- Campagne nationale de sensibilisation sur la propreté des villes, sous le slogan : "la propreté des villes, est la responsabilité de tous". Le lancement officiel s'est fait le 30 septembre 2022 au niveau de la cité Katibet El Zoubairia commune de Bousmail, Wilaya de Tipaza ;
- Campagne nationale de nettoyage au profit des établissements scolaires. Le lancement officiel s'est fait le 16 septembre 2022 au niveau de l'école primaire El Amir Abdel Kaser et le CEM BOUZID Rachid Commune de Ben Talha, Wilaya d'Alger ;
- Campagne nationale de nettoyage des centres de formation professionnelle, sous le slogan : "rentrée de la formation professionnelle dans un cadre propre et sain".
- Campagne nationale de plantation d'arbres au niveau de plusieurs wilayas.
- Célébration à travers les 58 Wilayas du 60ème anniversaire de la fête de l'indépendance et alimentation de la plateforme du Ministère des Moudjahidines et des ayants droit par les principales réalisations de notre secteur.

Par ailleurs et dans le cadre de la célébration de la journée méditerranéenne de la côte le 25 septembre 2022, 14 wilayas du littoral ont participé aux journées organisées par le Commissariat National du Littoral. Les principales actions enregistrées sont :

- 30 journées de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement, ont été organisées au profit des écoliers, des estivants, club de l'environnement, Scouts Musulmans Algériens, Clubs de plongée sous-marine et des Associations.

- 08 opérations de nettoyage des plages ont été organisées à cette occasion, notamment au niveau des fonds marins, en collaboration avec les clubs de plongés.
- 08 interventions radios et télévision.

Aussi, notre secteur a célébré à travers le Commissariat National du Littoral (CNL) la première édition de la semaine du littoral algérien du 28 au 30 novembre 2022 à Aokas (Bejaia), pour la mise en œuvre de l'action concernant l'organisation de la communication environnementale sur les zones côtières.

## **9. RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique et plans d'actions, notre département ministériel a assuré dans le cadre du renforcement des capacités ce qui suit :

-Contribution à l'élaboration du programme de formation au profit des Présidents des Assemblées Populaires Communales, organisée par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, pour une meilleure prise en charge des préoccupations environnementales dans la gestion de leurs communes sur les thématiques suivantes :

- \* La préservation de la biodiversité et le développement des espaces verts ;
- \* La préservation de l'environnement urbain ;
- \* La prévention de la pollution industrielle ;
- \* L'arsenal juridique en matière de protection de l'environnement.

- **50** cadres des différentes structures du Ministère (Centrales + DEW) ont été formés dans les domaines de la gestion des ressources humaines et marchés publics, à travers l'organisation de plusieurs sessions de formations au niveau national;

-**179** porteurs d'idées de projets verts pour le développement de modèles d'affaires verts ont bénéficié de formation par notre secteur;

- **388** délégués de l'environnement ont bénéficié de formation à travers **27** Ateliers organisés par le Centre National de Technologies de Production Plus Propre (CNTPP) sur différentes thématiques à savoir :

- Missions et activités du délégué pour l'environnement ;
- Gestion des déchets Spéciaux et Spéciaux dangereux ;
- Gestion des risques industriels ;
- Gestion des risques chimiques ;
- Conformité réglementaire environnementale dans l'entreprise industrielle ;
- Hygiène et de sécurité CPHS et la sécurité au travail.
- **250** cadres locaux (Chefs de services et chefs de bureaux) ont été formés sur l'élaboration et l'exécution de la stratégie de wilaya sur l'environnement dans le cadre du développement durable.

- Renforcement des capacités des collectivités locales en matière de financement de la gestion des déchets : **50** représentants des APC, SG, Elus, receveurs communaux et bureaux d'hygiènes des wilayas d'El Bayadh, Tamanrasset, Tlemcen, M'Sila, Tougourt, et la CA de Chéraga ont bénéficié de formations pour un meilleur suivi et gestion des déchets.

- Accompagnement des collectivités locales pour l'amélioration du taux de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

-Intégration de **79** cadres dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnel (DAIP) suite à l'attribution des postes budgétaires à notre secteur par les Finances.

## **10. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :**

### **a/ Commission Mixtes :**

Notre secteur a pris part à **05** Commissions Techniques Mixtes (Turquie, Russe, Egypte, France et Italie) où il a enregistré ce qui suit :

- Signature de **02** Cadres Juridiques avec l'Egypte et la Turquie.
- Négociation d'un (**01**) Accord de coopération avec la Russie.
- Initiation de **02** accords de coopération avec la France et le Danemark.

### **b/ Participation aux Rencontres Internationales :**

- **50** Missions ont été effectuées à l'étranger par les cadres du secteur pour le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale.

- Concernant la COP15 sur la biodiversité qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal (Canada) : Il a été enregistré ce qui suit :

\* Organisation, d'un Side-Event en parallèle aux réunions de la COP15 pour montrer l'expérience de l'Algérie dans le domaine des aires protégées.

\* Elaboration d'un rapport d'analyse relatif aux décisions concernant les domaines marin et côtier du nouveau cadre Mondial de la biodiversité post 2020.

### **c/ Participation à des Rencontres dans le cadre de la Coopération Multilatérale :**

**35** Participations ont été enregistrées par notre secteur à des réunions en **mode virtuel**, toutes thématiques confondues.

### **d/ Projets de Coopération :**

**15** projets de coopération ont connus soit, un démarrage, un suivi ou une mise en œuvre durant l'année **2022** :

#### **1. Amélioration de la mise en œuvre de la législation en matière de la fiscalité environnementale (ALFEN)» :**

Ce projet rentre dans le cadre de l'optimisation et d'amélioration du processus lié au recouvrement de la taxe environnementales, lancé avec la coopération Algéro-Allemande (GIZ), avec l'implication des secteurs des finances, l'Industrie et le commerce pour l'amélioration de la législation en matière de fiscalité environnementale et la numérisation du processus lié au recouvrement de la taxe depuis le calcul de l'assiette fiscale. **Les Wilayas pilotes concernées sont : Blida, Chardaïa, Tiaret et Laghouat.**

Actions effectuées dans le cadre de ce projet :

- Création de bases légales, stratégiques et organisationnelles de la législation pour l'amélioration du système fiscal environnemental ;
- Renforcement de capacité des acteurs impliqué dans le calcul de l'assiette fiscale ;
- Mise en place d'un système d'information de la fiscalité environnementale ;

- Renforcement des capacités des inspecteurs de l'environnement des **58** wilayas sur les techniques d'inspection et de contrôle des installations classées et l'application de la réglementation environnementale

## **2. Protection de l'Environnement et de la Biodiversité du Littoral Algérien", projet de coopération Algéro-allemande, (PEBLA) » :**

Les actions réalisées dans le cadre de ce projet sont :

### **Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Zones du Littoral (SNGIZC).**

- Organisation de **04** sessions de formation sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières ;
- Organisation de sessions de formation sur le Système d'Information géographique du littoral ;
- Réalisation de supports audiovisuel sur les services écosystémiques et la problématique des déchets sur le littoral ;
- Appui au Commissariat National du Littoral pour la réalisation de campagne de sensibilisation ;
- Equipement de 3 antennes du Commissariat National du Littoral ainsi que 3 Directions de l'Environnement de Wilaya.

**Mise en valeur des services écosystémiques :** La création de coopératives pour la mise en valeur durable des services écosystémiques terrestres et marins, ainsi que la promotion des organisations d'utilisateurs existantes.

Pour ce volet, il a été réalisé ce qui suit :

- Organisation de **9** formations au bénéfice de **185** utilisateurs/trices de la ressource naturelle (apiculture et plantes aromatiques et médicinales) sur les thématiques technique et organisationnelle.
- Accompagnement de **290** personnes au processus administratif pour la création des coopératives agricoles et artisanales.
- Création de **5** coopératives dans le domaine de la valorisation des produits de l'apiculture et des plantes aromatiques et médicinales.
- **25** initiatives de coopératives en cours de création.
- Organisation d'une campagne de sensibilisation dans la wilaya de Skikda pour **150** personnes sur « le modèle de la coopérative privée clé du développement local et préservation des ressources naturelles ».
- Formation de **20** cadres forestiers sur la méthodologie d'élaboration des plans de gestion pour l'exploitation des plantes aromatiques et médicinales.
- Elaboration d'un draft de guide méthodologique pour les administrations forestières.
- Formation de **20** formateurs du secteur de la pêche sur les principes de la pêche artisanale responsable et l'aquaculture durable, en vue de la formation de **1700** pêcheurs dans les wilayas pilotes du projet (Annaba, Skikda, Oran et Ain Témouchent).
- Elaboration d'un guide des bonnes pratiques environnementales pour une aquaculture marines durable en Algérie (en cours de validation).

**Amélioration de la gestion des aires marines et terrestres :** La création de nouvelle aires protégées et le renforcement des compétences du personnel des structures impliquées dans la gestion des aires protégées

### **-Résultats obtenus :**

- Préparation des projets de Schémas Directeurs et des Plans de gestion des deux zones : Edough (Annaba) et iles Habibas (Oran) sont en cours de dernière finalisation

- Préparation du dossier de classement de l'Edough (Annaba) et sa soumission à la commission nationale de classement des aires protégées.
- Préparation des études complémentaires de l'Edough (pour couvrir le massif se situant à Skikda)
- Lancement de l'étude de classement du Massif de Collo – Skikda
- Lancement de l'étude pour le reclassement des îles Habibas - Oran
- Elaboration d'un guide pour les bonnes pratiques de gestion et de planification en s'appuyant sur les normes de la liste verte (en cours de finalisation)
- Développement d'une ligne directrice méthodologique et technique pour l'élaboration des schémas directeurs et des plans de gestion en Algérie
- Analyse du cadre légal et réglementaire pour les aires protégées en Algérie.

**3. Projet sur la Gouvernance Climatique (CLIMGOV)** en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger et dont l'objectif est le renforcement de la gouvernance climatique au service de la mise en œuvre de la contribution nationale déterminée.

Ce projet comprend trois composantes :

**Composante N°1:** vise une amélioration de la gouvernance climatique en Algérie au service de la mise en œuvre de la Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN),

Pour cette composante, les concertations menées par notre département ministériel avec les secteurs concernées ont abouti à :

- Récolte des avis des différents secteurs pour le contenu du décret portant révision du statut de l'Agence National des Changements climatiques (ANCC). Le Projet de décret portant révision du décret de création de l'ANCC a été finalisé et soumis au comité juridique du ministère.
- Elaboration de termes de référence à faire adopter par le Comité National Climat pour l'élaboration d'un avant-projet de loi cadre pour le Climat. Le travail sera poursuivi dans le cadre du Projet Clim-Gov 2.
- Elaboration d'un rapport de Synthèse présentant les données et les informations pertinentes disponibles en termes d'adaptation au changement climatique en Algérie pour le secteur des forêts et les perspectives d'intégration.
- Elaboration d'une matrice de renforcement des capacités du personnel des institutions du secteur des forêts en Algérie pour la planification et l'intégration de l'adaptation au changement climatique.
- Elaboration du rapport d'analyse de l'existant et de préfiguration du futur concept de Suivi et Evaluation des mesures d'Adaptation au Changement Climatique.
- Elaboration d'un Draft Manuel présentant la démarche méthodologique pour opérationnaliser le concept de suivi des résultats des actions d'adaptation au changement climatique pour le secteur des forêts en considérant l'approche genre. - Plateforme d'échange et Géo portail pour le suivi des résultats des actions d'adaptation et manuel d'utilisation.

**Composante 2 :** qui a pour objectif l'élaboration d'une Stratégie bas carbone du secteur de l'Energie (le secteur de l'Energie est un secteur pilote du Projet).

Les actions réalisées dans le cadre de cette composante sont :

- La validation d'une feuille de route sur le développement d'une stratégie d'atténuation du secteur de l'énergie.
- La mise en place d'une structure de pilotage pour le développement d'une stratégie d'atténuation.
- La mise en place d'une partie climat et atténuation dans la stratégie SONELGAZ 2035
- La mise en place d'une partie climat dans la stratégie SONATRACH/politique HSE 2030

**Composante 3 liée à la Gouvernance Climatique au niveau Local : les actions suivantes ont été réalisées :**

- Constitution des comités Climat locaux aux niveaux des wilayas pilotes (Djelfa, Guelma et Tamanrasset).
- Renforcement des capacités sur les changements climatiques des acteurs locaux aux niveaux des wilayas pilotes.
- Elaboration d'un rapport (proposition d'un schéma organisationnel au niveau local pour l'élaboration des plans climats locaux).
- Démarrage des travaux pour l'élaboration d'un diagnostic climatique au niveau des wilayas pilote (en cours).

**4. Projet relatif à l'Amélioration des possibilités d'emplois dans les services Publics Communaux (PEMLO)**

Le projet qui concerne 12 wilayas et 22 communes, vise la qualification du personnel, la qualité du service et la généralisation des instruments efficaces dans le domaine de la gestion des déchets.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Certificat de qualification professionnelle (CQP) en entrepreneuriat & déchets où on a enregistré 34 Formateurs, 28 Conseillers d'orientations et 554 Stagiaires inscrits.
- Formations en destination de différents groupes d'employés des EPIC des CET et qui a touché 31 Directeurs d'EPIC, 37 cadres intermédiaires des EPIC et 1119 Agents de collecte et de nettoyage. Aussi, 10500 Bacs ont été acquis.

**5. Projet relatif au renforcement des filières de valorisation et de recyclage des déchets (FILREC)**

L'objectif principal du projet consiste à travers l'accompagnement et le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués, à faciliter la structuration et à renforcer l'efficacité des filières de valorisation des emballages plastiques d'une part, et des pneus usés d'autre part. ce projet a été clôturé en novembre 2022.

**6. Projet ECAP MED III pollution et déchets marins, avec le MEDPOL (convention de Barcelone) :**

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Choix de l'Agence Nationale des Déchets (AND) comme agence d'exécution, et mémorandum signé entre l'AND et le Plan d'Action pour la Méditerranée, le 25 octobre 2022
- Elaboration des TDR pour le recrutement des experts. Actuellement le projet est en phase de recrutement d'un expert pour le lancement du projet

**7. Projet IMAP MPA relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes, avec le CAR ASP (Convention de Barcelone).**

Le projet a vu la finalisation et la validation des mémorandums par le Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables et le CAR/ASP.

### **8-Intitulé du projet : Etude de suivi de l'indicateur commun 16 relatif à la longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence des structures artificielles, avec le CAR PAP (Convention de Barcelone) :**

Le projet a vu la finalisation d'une étude portant numérisation du trait de côte par l'utilisation d'images satellitaires de haute résolution à échelle 1/2500, qui a fait ressortir une nouvelle valeur du trait de côte **1928,38 km** (augmentation de +19%).

### **9. Projet d'accord de micro-financement (SSFA), Marine Litter Med II avec le MedPOL (Convention de Barcelone) portant sur les déchets plastiques marins**

Les actions suivantes ont été réalisées:

- Sélection et validation des sites du projet au niveau des ports de marchandises, de plaisance et de pêche (Skikda, Oran).
- Désignation et identification des parties prenantes (réunion de coordination organisée le 14 décembre 2022 à la wilaya d'Oran) ;
- Visite du site et prise de contact avec le responsable de la Société de Gestion des Ports d'Oran et le Président de la chambre de pêche.

### **10. Projet de reconversion de dette Italienne :**

Ce projet consiste en la reconversion de la dette italienne par la réalisation de projets ayant trait au développement d'espaces verts et gestion des déchets au niveau des wilayas de Msila, Saida et Tissemsilt.

Le dossier du projet a été validé par la commission Italienne en décembre 2022.

## **11. PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE :**

Notre département ministériel poursuit ses efforts à l'échelle nationale et internationale pour honorer ses engagements, en sa qualité de point focal national de plusieurs Conventions et protocoles internationaux, notamment pour la Convention de Vienne et Protocole de Montréal, portant sur l'appauvrissement de la Couche d'Ozone et les substances appauvrissant la couche d'ozone à travers les activités suivantes :

- Participation à la Réunion du Réseau des Coordonnateurs Nationaux des bureaux de l'Ozone des Pays de la région Afrique, tenue du 03 au 05 octobre 2022 à Nairobi(Kenya) ;
- Participation à la 30<sup>ème</sup> réunion des Parties au Protocole de Montréal, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tenue du 31 octobre au 04 novembre 2022 à Montréal (Canada). Cette participation a permis à notre pays d'être au diapason des autres pays et de bénéficier d'un nouveau quota de financement pour honorer ses engagement pour la réduction des SAO par un montant de hauteur de **329 472 Dollars US** pour :

\* la mise en œuvre du protocole de Montréal en Algérie, par le Comité Exécutif du Fonds Multilatéral lors de sa 90<sup>ème</sup> session et pour une durée de deux ans, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en sa qualité d'agence d'exécution.



\* Organisation de 02 sessions de formations au profit des agents douaniers sur le renforcement de capacités à la mise en œuvre de la réglementation nationale sur la protection de la couche d'ozone et la manipulation des appareils de détection des fluides frigorigènes à base de SAO (mai, juin 2022).

\* Célébration de la journée mondiale de la protection de la couche d'ozone le 13 septembre 2022 au niveau du quai commercial du port d'Alger.

- Préparation à la ratification de l'Algérie de l'Amendement de Kigali du Protocole de Montréal.

- Finalisation et réception de l'étude relative à la situation du secteur des services d'installation et maintenance des systèmes de réfrigération et climatisation en Algérie (RAC), élaboré par les experts recrutés par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Plan de gestion d'élimination des HCFC" (PGEH) et le projet relatif aux activités de facilitation à la ratification de l'amendement de Kigali.

- Finalisation du rapport sur les mesures d'accompagnement juridique, institutionnelles et stratégiques pour la mise en place de l'Amendement de Kigali en Algérie ;

- Lancement de l'enquête nationale sur la consommation des SAO à travers la signature d'un protocole d'accord entre l'ONUDI et le Centre National des Technologies de Production Plus Propres (CNTPP). La réception de l'étude est prévue pour le premier trimestre 2023.

- Participation aux travaux du Comité Substances Réglementées (CSR) :

\* Suivi des importations du gaz fréon HCFC-22 : sur un quota total équivalent de 734 Tonnes de HCFC-22 distribué aux importateurs par le comité substances réglementées en date du 23 janvier 2022. Une quantité de 580 tonnes a été importée durant la période allant de janvier à septembre 2022.

\* Renouvellement de la composition des membres du comité interministériel « Substances Réglementées », institué par les dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 13-110 du 17 mars 2013, réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent.

## **12. L'INSPECTION, LE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL :**

### **a/ Inspection des établissements classés**

L'année 2022 a vu l'inspection et le contrôle de :

- **30** Etablissements classés du Centre, Est, Sud Est ;
- **20** Etablissements classés de l'Ouest ;
- **43** Etablissements classés du Sud-Ouest.

Aussi, **1790** Infractions ont été enregistrées au niveau de 29 wilayas, toutes natures confondues (Actes administratifs, émissions atmosphériques, rejets liquides, déchets solides, nuisances sonores). Ces infractions ont été sanctionnées par **351** mises en demeure, **43** fermetures provisoires, **2** fermetures définitives, **698** recommandations, **166** convocations, **44** avertissements et **24** poursuites judiciaires.

**Par ailleurs**, **32** établissements classés d'incinération des déchets d'activités de soins et des déchets spéciaux et spéciaux dangereux ont été inspectés et contrôlés.

Il est à noter également que **789** conventions ont été signées entre l'Observatoire National de l'Environnement et du développement Durable (ONEDD) et les différents partenaires nationaux pour assurer les analyses des rejets liquides des milieux récepteurs dans le cadre du contrôle réglementaire des établissements classés.

## **b/ Intervention du Réseau de surveillance en cas d'incidents pour l'exercice 2022.**

A travers l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement durable (ONEDD) notre secteur a enregistré ce qui suit :

- Réalisation de **30** Opérations d'interventions soldées par **60** prélèvements ;
- Intervention des laboratoires et stations de surveillance de l'ONEDD au niveau de **16** wilayas lors des incidents accidentels.

## **c/ Surveillance de la qualité physicochimique des Eaux de Baignade pour l'exercice 2022 :**

- Une précampagne de surveillance de la qualité des eaux de baignade pour l'année 2022 a été effectuée par l'ensemble des laboratoires régionaux et stations de surveillances :

- **2084** plages ont été concernées ;
- **2457** échantillons ont été réalisés ;
- **16091** paramètres analysés.

## **13. REGLEMENTATION, AFFAIRES JURIDIQUES, AGREMENTS POUR LES BUREAUX D'ETUDES ET DOCUMENTATION :**

### **a/ En matière de réglementation :**

**26** Projets de textes juridiques sont, soit en phase de finalisation, d'élaboration, de maturation, de publication ou en cours d'adoption.

- **Projet de loi** modifiant et complétant la loi n°01-19 du 19 décembre 2001 relative à la gestion, contrôle et élimination des déchets.
- **Projet de loi** modifiant et complétant la loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- **Projet de loi** modifiant et complétant la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.
- **Projet de loi** sur les changements climatiques.
- **Projet de loi** sur la pollution atmosphérique.
- **Projet de décret exécutif** fixant les conditions, les modalités d'exercice de l'octroi d'agrément aux personnes physiques ou morales réalisant des prestations dans les domaines de l'environnement.
- **Projet de décret exécutif** portant création, organisation et modalités d'attribution du prix national du quartier et/ou du village le plus propre
- **Projet de décret exécutif** modifiant et complétant le décret exécutif n° 02-263 du 17 août 2002 portant création du conservatoire national des formations à l'environnement
- **Projet de décret exécutif** relatif aux modalités de mise à niveau des aires protégées.
- **Projet de décret exécutif** fixant les termes de référence de l'étude de classement d'un territoire en Aire Protégée.
- **Projet de décret exécutif** modifiant et complétant le décret exécutif n° 02- 175 du 7 Rabie El Aouel 1423 correspondant au 20 mai 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence nationale des déchets.
- **Projet de décret exécutif** relatif à la gestion des déchets électroniques et électriques.
- Projets de deux décrets portant approbation du plan d'aménagement côtier de la wilaya de Chlef / Béjaia.

- **Projet de décret exécutif** relatif à la prévention, contrôle et lutte contre les nuisances sonores.
- **Projet de décret exécutif** fixant les conditions de gestion et d'entretien des jardins collectifs et / ou résidentiels.
- **Projet de décret exécutif** fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission interministérielle et de la commission de wilaya des espaces verts.
- **Projet de révision du décret exécutif n°09-19** du 20 janvier 2009 portant réglementation de l'activité de collecte des déchets spéciaux.
- **Projet de révision du décret exécutif** fixant les modalités et procédures d'élaboration, de publication et de révision du schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- **Projet de révision du décret** de création du centre national des technologies de production plus propre.
- **Projet de révision du décret** de création de l'agence nationale des changements climatiques.
- **Projet de décret** relatif au régime de protection des zones humides.
- **Projet de décret** définissant les produits recyclables et les modalités d'application de l'exonération et des allègements fiscaux au profit des activités de collecte du papier usagés et déchets ménagers.
- **Projets de textes d'application** de la loi n°14-07 du 19 août 2014 relative aux ressources biologiques.
- **Projet d'arrêté interministériel** portant les conditions d'admissions au niveau des centres d'enfouissement techniques classe II pour déchets ménagers et assimilés.
- **Projet d'arrêté** définissant les conditions et les modalités de mise à l'arrêt définitif de l'établissement classé ou d'au moins une de ses installations ainsi que le contrôle de leur exécution
- **Projet d'arrêté** relatif au secrétariat TEL BAHR.

**Projets de textes Publiés : 15** textes juridiques ont été publiés (01 loi, 01 décret exécutif, 01 arrêté interministériel et 12 arrêtés) :

- **Loi n° 22-17** du 21 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 20 juillet 2022 modifiant et complétant la loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.
- **Décret exécutif n° 22-167** du 18 Ramadhan 1443 correspondant au 19 avril 2022 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-198 du 4 Joumada El Oula 1427 correspondant au 31 mai 2006 définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement.
- **Arrêté interministériel** du 12 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 11 juillet 2022 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'environnement en bureaux.
- **Arrêté** du 13 Rabie Ethani 1443 correspondant au 18 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant désignation des membres de la commission nationale des aires protégées.
- **Arrêté** du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier.
- **Arrêté** du 28 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 4 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 Rabie Ethani 1441 correspondant au 18 décembre 2019 portant désignation des membres du comité intersectoriel d'exportation des déchets spéciaux dangereux.

- **Arrêté** du 28 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 4 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 9 août 2020 portant désignation des membres du conseil d'orientation du commissariat national du littoral.
- **Arrêté** du 29 Joumada El Oula 1443 correspondant au 3 janvier 2022 fixant la liste nominative des membres de la commission nationale chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral.
- **Arrêté** du 2 Joumada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021 portant nomination des membres du comité national Tel Bahr.
- **Arrêté** du 11 Chaâbane 1443 correspondant au 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant désignation des membres de la commission nationale des aires protégées.
- **Arrêté** du 22 Rajab 1443 correspondant au 23 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 Rajab 1442 correspondant au 2 mars 2021 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère de l'environnement
- **Arrêté** du 4 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 3 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre national des technologies de production plus propre.
- **Arrêté** du 4 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 3 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 2 Joumada El Oula 1442 correspondant au 17 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission interministérielle des espaces verts.
- **Arrêté** du 4 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 3 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 23 juillet 2020 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des déchets.
- **Arrêté** du 27 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 27 juin 2022 modifiant l'arrêté du 26 Rabie Ethani 1443 correspondant au 1er décembre 2021 fixant la liste nominative des membres de la commission interministérielle pour l'examen du plan d'aménagement côtier.

**b/ En matière de contentieux et des affaires juridiques :** Il a été enregistré ce qui suit :

- **79** affaires Contentieuses de l'Administration centrale ont été enregistrées au cours de l'année 2002 dont 22 affaires au niveau du Conseil d'Etat, 02 affaires au niveau de la cour suprême et 08 au niveau des tribunaux et tribunaux administratifs.
- **196** affaires Contentieuses des directions de l'environnement des wilayas ont été enregistrées au niveau de 42 wilayas du territoire national dont 09 inscrites au niveau du Conseil d'Etat, 112 au niveau des tribunaux, 33 au niveau des tribunaux administratifs, 28 au niveau des Cours et 14 au niveau des autres instances judiciaires ;
- **04** affaires Contentieuses inscrites au titre du Commissariat National du Littoral (CNL) dont 01 affaire au niveau du Conseil d'Etat, 02 au niveau des tribunaux et des tribunaux administratifs et 01 au niveau des autres instances judiciaires.

**c/ en matière de délivrance d'agrément pour les bureaux d'études**

<b>Commission</b>	<b>Nouvelle demande</b>	<b>Renouvellement</b>	<b>Demande rejetée</b>
N° 1 20 février 2022	09	12	04
N°2 22 mai 2022	26	28	11
N°3 21 juillet 2022	19	13	06
N°4 28 novembre 2022	22	62	14
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>115</b>	<b>35</b>

**d/ En matière d'audits énergétiques**

<b>Nombre de commissions</b>	<b>Nombre de dossiers traités</b>	<b>Nouvelles demandes</b>	<b>Renouvellement</b>	<b>Avis de la commission</b>		
				<b>Favorable</b>	<b>Défavorable</b>	<b>Ajourné</b>
03	12	10	02	06	02	04

**e/ En matière de la documentation :**

- Elaboration des fiches catalographiques (74 fiches).
- Inventaire annuel du fond documentaire du ministère (5828 ouvrages)..
- Elaboration d'une base de données du fond documentaire sur Excel (en cours).
- Accueil et encadrement des étudiants (81 étudiants).

**14. LA NUMERISATION :**

Vu l'importance donnée à la numérisation, par les hautes instances à leur tête Monsieur le Président de la République, notre secteur a réalisé ce qui suit :

**1.** Elaboration d'une charte sur la sécurité informatique.

**2.** Lancement d'un nouveau site Web en ligne à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance regroupant les volets suivants avec des formulaires en ligne pour améliorer le service avec le citoyen :

- Plateforme de téléchargement ;
- Cadre juridique du secteur
- Cellule d'écoute ;

- Forum de presse ;
- Porteurs de projets ;
- Plateforme des associations.
- E-services avec les différents formulaires en ligne portant sur les autorisations de transport des déchets spéciaux dangereux, agréments de collecte des déchets spéciaux et/ou spéciaux dangereux, autorisations de mouvement transfrontalier des déchets dangereux, agréments des bureaux d'études techniques, autorisations d'exploitation des établissements classés, quota d'importation des substances réglementées, porteurs de projets startup...).

**3. Mise en place de la 1<sup>ère</sup> Phase du système d'Information géographique (SIG) pour le littoral algérien.**

**4. Mise en place du Système d'information sur la fiscalité environnementale (SIFE) :**

Dans une optique de numérisation des données relatives aux taxes environnementales, un système d'information sur la fiscalité environnementale (SIFE) a été développé pour l'amélioration de la mise en œuvre de la législation en matière de la fiscalité environnementale, l'homogénéisation de la fiabilité et la traçabilité des données relatives aux taxes environnementales à tous les niveaux, commençant de la l'analyse de la charge polluante jusqu'au calcul de l'assiette fiscale et son transfert aux services des impôts de la wilaya concernée. La phase relative à la formation de tous les acteurs concernés par ce système au niveau central et local été finalisé.

**5. Création d'Applications Numériques :** Afin de rapprocher l'administration du citoyen notamment dans le domaine des déchets, l'application NDIF a été créée: il s'agit d'une application mobile téléchargeable sur « Play store ». C'est un système de veille et d'alerte qui permet aux citoyens de signaler toute défaillance et entrave affectant l'environnement et la santé public tel que : les points noirs, défaut de collecte, etc.

## **15. LA CELLULE D'ECOUTE :**

### **Requêtes traitées dans le cadre de la cellule d'écoute :**

Depuis l'installation de la cellule d'écoute, conformément aux orientations de Monsieur le Président de la République, la cellule a traité ce qui suit :

**105 doléances réceptionnées entre le 02 janvier et le 13 décembre 2022 :**

- 47 doléances examinées et traitées ;
- 53 en cours de traitement ;
- 01 jugée hors compétences du secteur ;
- 04 doléances anonymes, non traités conformément à l'instruction donnée par Monsieur le Président de la République lors de la réunion Walis – Gouvernement.